

MÉMOIRE

Présenté par

La Fédération des chambres de commerce du Québec

**À l'occasion des audiences publiques pour l'examen
du projet minier aurifère
Canadian Malartic**

**Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
(BAPE)**

Avril 2009

Table des matières

La Fédération des chambres de commerce du Québec	Erreur ! Signet non défini.
Introduction : un investissement majeur	4
1. Des bienfaits pour la ville, l'industrie et la région.....	5
Pour les travailleurs et les fournisseurs de la région.....	5
Pour l'industrie minière québécoise.....	5
Pour les propriétaires immobiliers	6
Pour les établissements	6
Pour la communauté de Malartic	7
Pour la ville de Malartic.....	7
Pour les gouvernements	7
2. La nécessaire rentabilité.....	8
3. Une ville et une région fondées sur l'exploitation minière.....	9
Conclusion : faire diligence	12

Mesdames, Messieurs les Commissaires,

Merci de nous avoir accueilli aujourd'hui à Malartic. Depuis 100 ans, la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) constitue le plus grand réseau de gens d'affaires au Québec, puisqu'elle regroupe 161 chambres de commerce, ce qui représente plus de 40 000 et 100 000 gens d'affaires exerçant leurs activités dans tous les secteurs de l'économie et sur l'ensemble du territoire québécois.

Forte de cet important réseau d'hommes et de femmes d'affaires, la FCCQ consacre toute son énergie à sa mission première qui est de contribuer au développement économique du Québec et de ses régions en se portant à la défense de la liberté d'entreprendre. La FCCQ est l'ardent défenseur des intérêts de ses membres au chapitre des politiques publiques, favorisant ainsi un environnement d'affaires innovant et concurrentiel.

La FCCQ s'impose comme un carrefour naturel et efficace des besoins des entreprises et des ressources dont disposent le gouvernement et les organismes régionaux de développement économique pour les satisfaire. Son rôle d'intermédiaire entre les besoins des entreprises et la volonté du gouvernement de répondre à ces besoins, tire son origine d'une vision économique du développement québécois qui s'articule autour de quatre thèmes principaux : l'entrepreneurship, la liberté d'entreprendre, la relève et la pérennité des entreprises.

Un investissement majeur

L'investissement est source de création de richesses et de développement économique. Le gouvernement du Québec a récemment souligné l'importance de rehausser l'investissement au Québec en créant le Groupe de travail sur l'investissement, lequel a remis son rapport en 2008. Dans les régions ressources, qui à l'origine ont été développées pour exploiter une ressource naturelle, l'investissement dans le secteur primaire a une importance toute particulière.

De son côté, la FCCQ a mis l'épaule à la roue pour favoriser la réalisation de grands projets d'activité économique, notamment industriels. En 2008, la Fédération créait un portail d'information *Quebecenavant.ca* pour rendre compte de la progression des principaux projets dans chaque région du Québec. La FCCQ aborde donc le projet Canadian Malartic sous l'angle économique.

Quel que soit le rapport sous lequel on le considère, le projet Canadian Malartic représente un investissement majeur et la FCCQ estime qu'il est essentiel d'en mesurer les bénéfices réels.

Production - De 2001 à 2005, les expéditions annuelles d'or du Québec s'élevaient en moyenne à près d'un (1) million d'onces par année. Avec une production prévue de 591 000 onces par année, le projet Canadian Malartic représente à lui seul plus de la moitié de ce volume annuel moyen. Comme les mines ont une durée de vie utile limitée dans le temps, il faut s'attendre à ce que la production québécoise diminue si de nouveaux projets comme Canadian Malartic ne sont pas autorisés.

Avec un tel niveau de production, Canadian Malartic se classerait au 20^e rang des plus grands producteurs d'or au monde. À titre de comparaison, le premier producteur mondial, Barrick Gold, a produit 7,6 millions d'onces en 2008, à partir de plus d'une vingtaine de sites.

Investissement - À l'échelle de la région, le projet est majeur. L'investissement prévu de 1024 M CAN\$, étalé sur deux ans, équivaut environ à la moitié des dépenses annuelles moyennes en immobilisations totales pour toute la région de l'Abitibi Témiscamingue, au cours des 10 dernières années (898 M\$).

Dans l'industrie de l'extraction minière, de l'extraction du pétrole et du gaz, le projet de 1024 M\$, étalé sur deux ans, est à lui seul supérieur aux dépenses en immobilisation moyennes des cinq dernières années dans la région (421M\$).

Emploi - Le projet créerait 800 directs sur 2 ans durant la phase de construction et 465 emplois permanents par la suite durant l'exploitation. À ces emplois directs s'ajouteraient 600 indirects durant la construction et autant durant l'exploitation.

Au quatrième trimestre 2008, le taux de chômage dans la région d'Abitibi-Témiscamingue était de 8,6% comparativement à 7,2% pour l'ensemble du Québec, soit 1,4 point de pourcentage supérieur.

À l'échelle du Québec, le taux de chômage dans l'industrie de la Foresterie, de la pêche, des mines et de l'extraction de pétrole et de gaz était de 17,3%, soit de 10 points de pourcentage supérieur aux taux pour l'ensemble des industries (7,0%).

Avec un salaire moyen des emplois directs de l'ordre de 80 000\$, le projet Canadian Malartic créerait des emplois presque deux fois mieux rémunérés que le revenu d'emploi moyen des travailleurs de 25-64 ans dans la MRC de la Vallée de l'Or, qui était de 40 900\$ en 2007.¹

Entrepreneurship – Le promoteur Osisko est une entreprise fondée au Québec et issue de la vision d'un entrepreneur québécois. Sur la base d'un investissement de 100 000\$ en 1988, l'entreprise vaut maintenant environ un milliard et demi \$ en capitalisation boursière. Dans un marché déprimé, elle a réussi à lever plusieurs centaines de millions \$ en capital au cours des derniers mois. C'est autant d'argent puisé sur le marché mondial des capitaux qui sera investi au Québec. À travers le projet Canadian Malartic, Osisko est sur le point de devenir l'un des fleurons de l'entrepreneurship québécois.

1. Des bienfaits pour la ville, l'industrie et la région

Pour les travailleurs et les fournisseurs de la région

Le Promoteur affirme son intention de maximiser les retombées économiques pour la région et le Québec. Environ 40% du coût de construction serait dépensé en région. Déjà, les firmes de services à l'industrie minières établies en Abitibi-Témiscamingue perçoivent les retombées du projet.

De même, Osisko s'est engagé à favoriser l'embauche de main d'œuvre locale et régionale, de sorte que 80% des postes seraient comblés par des travailleurs de l'Abitibi Témiscamingue. Le promoteur évoque une masse salariale de l'ordre de 35M\$, une somme qui serait dépensé en grande partie dans la région.

Pour l'industrie minière québécoise

Le projet Canadian Malartic s'inscrit dans la catégorie des mines de type haut tonnage/basse teneur avec fosse à ciel ouvert. Il a été conçu selon les meilleures pratiques de l'industrie en matière de développement durable : technique de résidus épaisés (déshydratés) qui réduit la consommation d'eau et la superficie du parc minier; programme de réhabilitation en continu du parc à résidus miniers; réduction du bruit et minimisation de l'effet visuel pour les riverains grâce à une butte écran et à un parc

¹ Secor Taktik, Évaluation des retombées économiques du projet Canadian Malartic, page 25.

linéaire. Le recours à ces meilleures pratiques positionne l'industrie aurifère québécoise à la pointe des développements dans son domaine.

Ce faisant, le projet Canadian Malartic permet à plusieurs sous-traitants et firmes de services professionnels établis en Abitibi-Témiscamingue d'acquérir ou de maintenir une expertise qu'ils pourront ensuite transférer à d'autres projets, au Canada ou à l'étranger. L'histoire de l'industrie minière canadienne est remplie d'exemples où un projet en sol canadien a permis à des firmes locales d'œuvrer ensuite sur les projets à l'étranger. Le projet Canadian Malartic, par son ampleur, aura le même effet de tremplin. L'exportation de l'expertise québécoise en développement minier représente un moyen éminemment souhaitable pour créer de la richesse en Abitibi Témiscamingue.

Pour les propriétaires immobiliers

Le projet nécessite la relocalisation d'environ 200 résidences, une opération déjà amorcée. Toutes les relocalisations effectuées à ce jour l'ont été suivant une entente de gré à gré. Il n'y a pas eu de relocalisation forcée ou d'expropriation, contrairement à ce que des détracteurs du projet ont laissé entendre.

Les propriétaires des maisons relocalisées en tirent parti de deux façons. D'une part, la relocalisation donne lieu tantôt à une remise à neuf du sous-sol, de l'entrée électrique ou de l'eau, tantôt à la construction d'un solage là où il n'y en avait pas, tantôt à un terrain plus vaste.

Par ailleurs, l'ensemble des propriétaires résidents de la ville bénéficient du projet en raison d'une remontée du prix des immeubles et des terrains, qui ont subi une dépréciation graduelle depuis que la ville éprouve des difficultés économiques.

Pour les établissements

Le Projet donne lieu à la reconstruction de cinq établissements dispensateurs de services à la population : une école primaire de 280 élèves; un Centre de la petite enfance de 75 places; un édifice pour l'éducation aux adultes et les organismes communautaires; un centre de soins de longue durée (CHSLD) de 57 lits; vingt unités de logements à loyer modique (HLM). Ces reconstructions représentent un investissement de 60 M\$, de la part du promoteur Osisko. Dans certains cas, la reconstruction selon les normes contemporaines entraînera des économies sur le plan de l'énergie et des dépenses d'entretien ou encore une amélioration des services. L'école primaire, par exemple, sera reconstruite selon des normes éco-énergétiques. Ces services permettront d'améliorer les conditions de l'apprentissage. Le MSSS profite de la reconstruction du CHSLD pour l'agrandir. Ces améliorations aux services publics n'auraient pu avoir lieu sans l'apport de fonds privés, eux-mêmes consentis dans le cadre d'un projet à but lucratif qui se veut rentable.

Pour la communauté de Malartic

La communauté malarticoise profitera du projet d'abord en raison de la politique d'achat local et d'embauche locale que s'est donné le promoteur. Au-delà de ces retombées directes, le Fonds Essor Malartic Osisko (FEMO) appuiera les initiatives locales dans le but d'améliorer la qualité de vie à Malartic. Il a été doté de 300 000 actions d'Osisko et le Promoteur y versera une contribution annuelle de 150 000 \$ pendant la phase d'exploitation. Ce fonds n'est pas sans rappeler les ententes de partenariat conclues par Hydro-Québec avec les municipalités et les nations autochtones qui résident sur le territoire où la société d'état désire s'implanter. Les fonds d'investissement découlant de ces ententes représentent une façon de faire participer la communauté locale aux fruits du développement.

Selon la Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois, la création d'environ 800 emplois dans le secteur de Malartic « laisse présager une plus grande réussite de nos élèves. Plusieurs études démontrent que les parents actifs sur le marché du travail ont un impact sur la valorisation de l'éducation et sur le soutien apporté aux jeunes afin qu'ils persévèrent jusqu'à l'obtention d'un diplôme qui les qualifie pour l'emploi. » Ajoutons que les emplois créés par le projet exigeront des compétences associées au moins à un diplôme de Secondaire V.

Le projet permettra la restauration de l'ancien site de résidus de la East Malartic, abandonné depuis la faillite de la société Les Mines McWatters inc. en 2004. En l'absence du projet Canadian Malartic, il appartiendrait au gouvernement de restaurer ce site orphelin, au coût estimé de 23M\$. Cependant, dans l'état actuel des finances publiques, on peut douter que ce projet se réaliserait à court ou à moyen terme. Ainsi, le projet Canadian Malartic, dont la gestion des résidus s'effectuera selon les meilleures pratiques, permettra à la ville et à la région de régler un problème qui aurait perduré.

Pour la ville de Malartic

Selon la ville de Malartic, Osisko versera entre 400 000\$ et 450 000\$ de taxes municipales, ce qui représente un ajout d'environ 7% par rapport au budget de la ville, qui est de 5,8M\$ en 2009.

Par ailleurs, l'augmentation de la valeur foncière des propriétés découlant de la revitalisation de la ville accroîtra le potentiel fiscal de la municipalité.

Pour les gouvernements

Selon le promoteur, le projet Canadian Malartic entraînera pour les gouvernements des recettes fiscales de l'ordre de 756 M \$, découlant des retombées directes et indirectes. Selon l'étude de retombées économiques effectuée par la firme Secor, ces recettes

avoisineront le milliard de dollars. Cependant, les chiffres fournis dans cette étude sont nominaux et sont étalés sur 22 ans.

Quel que soit le chiffre annuel réel, les recettes fiscales attendues de ce projet ont une qualité de plus en plus rare de nos jours. En effet, Osisko finance le projet Canadian Malartic entièrement par levée de fonds sur le marché privé des capitaux. Contrairement à tous les projets privés qui demandent aux pouvoirs publics des subventions pour boucler leur financement, Osisko ne demande rien de spécial aux contribuables. En cela, le projet Canadian Malartic est un véritable investissement privé. Par conséquent, les recettes fiscales que percevront les gouvernements peuvent être qualifiées d'additionnelles, en supposant que les employés et les fournisseurs d'Osisko ne travailleraient pas pour d'autres employeurs et clients.

2. La nécessaire rentabilité

Certains intervenants, notamment la Coalition « Pour que le Québec ait meilleure mine », ont demandé que le promoteur remplisse la fosse au terme de l'exploitation de la mine. À l'appui de cette demande, la Coalition a invoqué une loi californienne qui oblige les exploitants de mines à ciel ouvert à remplir la fosse au terme de l'exploitation.

La loi californienne auquel la Coalition fait référence est le *Surface Mining and Reclamation Act of 1975*, et plus particulièrement le règlement 3704.1 « *Performance Standards for Backfilling Excavations and Recontouring Lands Disturbed by Open Pit Surface Mining Operations for Metallic Minerals* », lequel a été adopté en 2003. Ce règlement oblige les promoteurs à prévoir le remplissage des fosses dans le cadre de leur plan de restauration des sites. Toutefois, un rapport publié en 2007 par le *State Mining and Geology Board* montre qu'aucune mine à ciel ouvert de taille significative n'a encore été remplie suivant ce règlement.²

Selon le directeur exécutif de la *State Mining and Geology Board*, Stephen M. Testa, une seule mine à ciel ouvert de taille significative a été partiellement remplie au terme de son exploitation : le Castle Mountain Mine, situé à l'extrémité ouest de la Californie, à une centaine de kilomètres de Las Vegas, Nevada. Plus précisément, l'une des trois fosses de cette mine a été remplie, les deux autres demeurant béantes. Le remplissage a été effectué suivant un plan adopté en 1998, avant l'adoption du règlement 3704.1.

Aucune mine à ciel ouvert n'a débuté ses opérations en Californie en 2007 et 2008 sous l'empire du règlement 3704.1. Un seul projet de mine à ciel ouvert qui comprend le remplissage partiel de la fosse a été élaboré. Il s'agit du projet Soledad Mountain, situé dans Kern County, Californie. Le plan de restauration de cette mine comprend le remplissage partiel des fosses selon un plan qui, de l'aveu même du promoteur Golden Queen Mining (GQM), ne respecte pas intégralement le règlement 3704.1.

² California Department of Conservation Resources Agency, STATE MINING AND GEOLOGY BOARD Information Report 2007-02, Report on Backfilling of Open-Pit Metallic Mines in California, février 2007.

“The Soledad Mountain Reclamation Plan submitted by GQM does not conform to all the requirements of the current California surface mine reclamation regulations regarding backfilling and restoration to approximate pre-mining topography. Norwest has discussed this issue and its potential effects on the project’s viability with Mr. Klingmann and we were instructed to proceed with the understanding that we were to make efforts to maximize backfilling within the pit areas and minimize any external rock placement. The mine plan presented in this document represents our best efforts to develop a mine plan which maximizes in-pit backfill while not unduly penalizing the project’s economic viability.”³

L’examen du cas californien évoqué par la Coalition permet donc de relativiser cette référence. Le règlement californien n’a donné lieu à aucun remplissage de fosse à ce jour, et le seul projet qui envisage cette opération l’assujettit au seuil de rentabilité du projet. Autrement dit, si le remplissage intégral est trop coûteux, le projet ne se fera pas.

C’est dans ce contexte que les résidents de Malartic doivent juger si le bénéfice additionnel du remplissage de la fosse, par rapport au plan de restauration proposé, vaut le risque de compromettre la rentabilité et, du coup, la réalisation du projet.

Par ailleurs, certains voient dans la fosse ennoyée une occasion de développement plutôt qu’une nuisance. Comme l’eau ne sera pas contaminée, il est possible que des entrepreneurs locaux y trouvent une vocation récréo-touristique.

3. Une ville et une région fondées sur l’exploitation minière

Le projet Canadian Malartic s’inscrit dans une communauté fondée expressément pour exploiter des gisements minéraux, notamment l’or. « Les premiers habitants de Malartic, exclusivement des hommes pendant les six premières années, arrivent en 1928, attirés par les mines d’or. Au cours des années 1940, Malartic comptait sept mines d’or en opération. »⁴ La ville de Malartic fait partie de la MRC de la Vallée de l’Or, dont le chef lieu s’appelle Val D’Or. En boutade, on pourrait dire qu’on peut sortir l’or de Malartic, mais on ne peut pas sortir Malartic de l’exploitation de l’or.

En cela, Malartic ressemble à des dizaines de collectivités au Québec, et des milliers à travers le monde, qui ont été fondées pour exploiter une ressource naturelle : la terre, le sous-sol, la forêt ou la faune. Ces collectivités existent en raison de l’exploitation de cette ressource naturelle. Enlevez cette raison d’être économique et la collectivité disparaît tôt ou tard en dépit de tous les discours en faveur de la diversification économique et de toutes les subventions qui y sont associées.

³ Norwest Corporation, Technical Report - Soledad Mountain Project, submitted to Golden Queen Mining Co, January 23, 2008.

⁴ Extrait site web de la MRC de la Vallée de l’Or.

Depuis la fermeture de la mine East Malartic en 1982 et de la scierie Domtar en 2005, Malartic cherche à se maintenir en vie, comme toutes les collectivités mono-industrielles. Le chemin est ardu. « On y retrouve le camping régional de Malartic, qui constitue un atout des plus intéressants pour ce secteur. De plus, Malartic a su développer une vocation touristique où le monde minier est à l'honneur. Les visiteurs sont donc invités à arrêter au Musée régional des mines de Malartic pour découvrir les secrets de l'exploration et de l'exploitation de l'or. Le musée offre une exposition à caractère minéralogique qui s'adresse à toute la famille. » Outre ces établissements de taille modeste, on y retrouve quelques autres établissements, dont un atelier de soudure et un hôpital psychiatrique de 34 lits, financé bien sûr par le gouvernement.

De 1986 à 2006, la population de la municipalité est passée de 4474 à 3604, ce qui représente une baisse de 19,5 %. Pendant ce temps, la population de l'ensemble de la région de l'Abitibi-Témiscamingue a décru, mais de 3,4% seulement. Par contre, les deux principales villes de la région, Rouyn-Noranda et Val-D'Or, ont vu leur population croître.⁵ Par ailleurs, on constate aussi un vieillissement plus élevé et plus rapide de la population de Malartic, que ce soit en comparaison avec l'ensemble du Québec ou avec les autres grandes localités de l'Abitibi.

À Malartic, le rapport de dépendance économique, qui mesure les paiements de transferts gouvernementaux par tranche de 100 \$ du revenu d'emploi total, a cru de 23,56 à 24,46 entre 2002 et 2006.⁶

C'est un leurre de penser que ces collectivités peuvent durer en l'absence d'une raison d'être économique, à moins d'être maintenues artificiellement en vie à l'aide de transferts publics provenant d'autres collectivités et régions. Mais comment alors demander aux contribuables du reste du Québec et du Canada, de financer la survie de collectivités mono-industrielles, que ce soit Malartic ou les autres, si on refuse à celles-ci le droit d'aller de l'avant avec un projet qui leur rendra leur autonomie financière, et qui leur apportera la prospérité? La FCCQ estime que les détracteurs du projet devraient par cohérence reconnaître la fermeture de la ville comme la conséquence inéluctable d'un éventuel refus du projet, plutôt que de se réfugier dans un discours chimérique sur le développement alternatif.

L'exploration minière est cyclique, notamment dans le domaine des métaux, avec des pointes et des creux qui dépendent du prix mondial du minerai. Dans le cas de l'or, dont le prix affiche de fortes fluctuations, la tendance haussière récente crée une marge entre le prix du marché et le seuil de rentabilité du projet, établi à 319\$ US l'once, marge qui rassure les investisseurs et facilite la levée de fonds. Toutefois, si le projet tardait à se réaliser, s'il était empêtré dans un processus d'approbation interminable, une baisse du prix de l'or pourrait faire disparaître cette marge, inquiéter les investisseurs et compromettre le projet. Sa réalisation serait alors reportée au prochain cycle, dans quelques années.

⁵ Secor-Taktik, Évaluation des retombées économiques du projet Canadian Malartic, avril 2008.

⁶ Statistique Québec, Rapport de dépendance économique, MRC et territoire équivalent de l'Abitibi-Témiscamingue, 2002-2006

Conclusion : faire diligence

En dépit de la couverture médiatique importante accordée aux détracteurs du projet, la population locale semble l'appuyer fermement. D'abord, il jouit de l'appui des représentants élus, soit le Conseil de ville de Malartic (tant sous l'ancien maire Fernand Carpentier que sous l'actuel maire André Vézeau), le Conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois, ainsi que le CLD et la MRC de la Vallée-de-l'Or. Ensuite, les chambres de commerce de Rouyn Noranda et de Val d'or se sont prononcées en faveur du projet. Enfin, 85% des répondants se sont dits en faveur du projet selon un sondage non scientifique effectué par le journal La Frontière. Sur la base de tous ces appuis et pour l'occasion de développement qu'il représente pour la région, la FCCQ invite le BAPE à recommander l'acceptation de ce projet.

Reste ensuite l'enjeu du calendrier. Dans le secteur du gaz naturel, la baisse récente du prix du pétrole, conjuguée au resserrement du crédit, a incité les promoteurs du projet Rabaska à en reporter la réalisation. Ce cas illustre comment la simple durée d'un processus d'approbation réglementaire peut compromettre la réalisation, en le retardant au point où les facteurs économiques fondamentaux ne sont plus au rendez-vous. Dans le cas du projet Canadian Malartic, il faut aussi tenir compte des conditions météorologiques. Les travaux doivent être lancés durant l'été; s'ils sont remis à la saison froide, ils seront moins efficaces et plus coûteux. Un processus d'approbation réglementaire allongé pourrait donc avoir pour effet de retarder le projet d'un an au complet. Pour cette raison, la FCCQ invite le BAPE à recommander l'acceptation du projet, en évitant d'y adjoindre toutes conditions susceptibles d'en retarder la mise en œuvre.